

Historique de la salle de Haid :

Une salle a été construite par les gens du village dans les années 50-60. Elle a accueilli les fêtes locales. Elle correspondait en taille à la fréquentation durant les activités : St-Nicolas, soirées dansantes, repas, concours de couyon, apéritif dominical, répétition de l'harmonie locale, théâtre, projection de film,...

Les comités successifs n'ayant pas été à même de se renouveler et les moyens financiers venant à manquer, l'entretien de la salle a été négligé. La fondation d'un mur s'est laissé aller, ce dernier s'est désolidarisé et menaçait de s'écrouler. Ne répondant plus aux normes de sécurité, elle a été déclarée insalubre en 2010 et démolie par les ouvriers de la commune en 2012.

Un nouveau comité s'est mis en place en 2007. Après plus de 15 ans sans animation, le village renaît quelque peu. Le souhait du Comité de fêtes et des villageois est d'obtenir dans le cadre du PCDR, la réalisation d'une maison de village afin de développer des activités en toute sécurité, en toutes saisons et dans des installations répondant aux normes urbanistiques actuelles.

Un projet a vu le jour et a été approuvé à l'unanimité en 2011. Il est même le projet n°1 du PCDR de la ville. Il a cependant été stoppé net du jour au lendemain, sans explications plausibles et en dehors de toute concertation avec la CLDR et le Comité des fêtes.

Le Comité des fêtes a proposé des alternatives, mais toutes ont été écartées, une fois encore sans explications plausibles. La commune a proposé une alternative qui consiste à transformer l'église du village en salle. La population de Haid n'en veut pas. Mais malgré cela, la commune poursuit ce projet. Le bourgmestre a terni sa relation avec le clergé. Il y a très peu de chance que le dossier aboutisse de ce côté.

Le dossier se trouve toujours sur la table du ministre. Des explications supplémentaires ont été demandées à la commune et le dossier repassera par la CLDR en février. Nous avons réfléchi à la situation et souhaitons des réponses à nos questions.

Questions :

1. La commune reconnaît-elle encore le besoin de lieu de rencontre à Haid ?
Nos activités sont présentées sur le site Internet du Comité des fêtes www.haid.be
2. Y a-t-il encore une réelle volonté de la part de la commune de réaliser le besoin d'un lieu de rassemblement pour la population de Haid ?
Si non, pourquoi avoir entretenu ce faux espoir ? Si non, pourquoi avoir proposé une alternative ?
Si oui, pourquoi ne pas avoir accepté les alternatives du comité des fêtes ?
3. Le site de l'ancienne salle semble poser problème. En quoi pose-t-il problème ? De quels types sont les problèmes (humains et/ou techniques) ? Sont-ils insurmontables et pourquoi le sont-ils ?
4. Le projet de l'église ne correspondant pas au souhait des habitants de Haid, la commune pourrait-elle proposer en concertation avec les habitants, un troisième endroit afin de construire ce lieu de rencontre tant attendu ?

Arguments en faveur du site de l'ancienne salle :

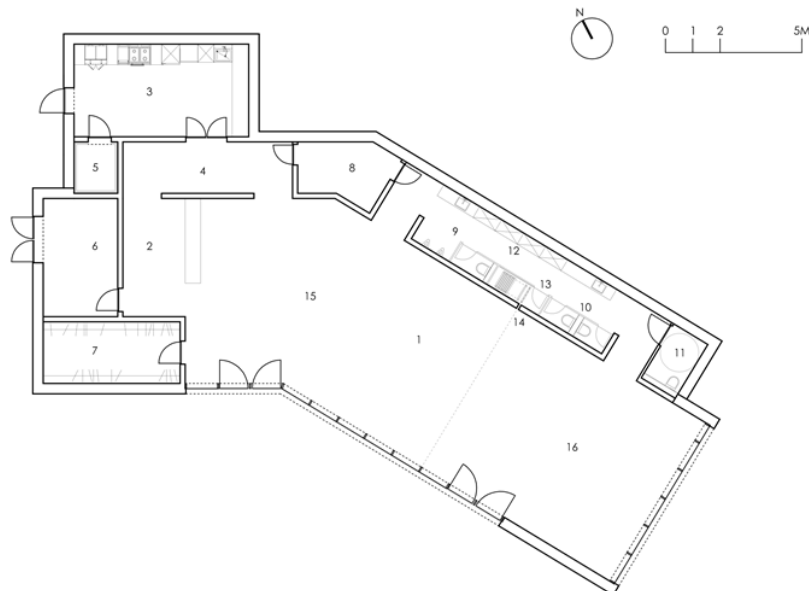
1. La place existe que pour rencontrer le besoin d'un lieu de rencontre sans gêner le voisinage.
2. Il est possible de rebâtir sur l'assiette d'un ancien bâtiment, sans créer de problématique particulière du point de vue urbanistique.
3. Le coût des travaux sera le plus faible de tous les projets alternatifs. En ces temps d'économie, ce n'est pas un point à négliger.



Voici l'ancienne salle de Haid et son site.

Le projet abandonné prévoyait :

- 1. Salle multifonctionnelle	147 m ²
- 2. Bar	13 m ²
- 3. Cuisine	24 m ³ €
- 4. Dégagement	14,5 m ³ €
- 5. Chambre froide	3 m ³
- 6. Réserve 1	13,5 m ³ €
- 7. Vestiaires	13 m ²
- 8. Réserve 2	8 m ² €
- 9 à 12 Sanitaires/Rangements	30 m ³ €
- TOTAL	266 m ³



Le projet devait s'attacher à la maison voisine, ce que le nouveau propriétaire n'a jamais voulu accepter malgré toutes les garanties exposées par l'architecte et l'auteur de projet. C'est ce qu'a déclaré l'échevine en charge du dossier dans un article de Vers l'Avenir du 30/04/2014 : «Oui, nous confirmons notre décision, il n'y aura pas de salle à Haid. **Nous aurions voulu composer avec tout le monde, mais voilà, nos arguments n'ont pas l'air d'avoir convaincu**», dit l'échevine Desille.

Un projet alternatif viable :



La surface de l'ancienne salle était approximativement de 12m x 12m. Sa position est représentée par le carré rouge.

Nous pourrions dans le projet alternatif :

- créer un espace fermé et gagner quelques mètres vers la route. Le tracé est représenté par les traits bleus. Faire l'entrée par le côté gauche de cet espace puisque situé sur le terre-plein ;
- créer une seconde surface ouverte cette fois, mais couverte et située en contrebas de la première partie de 0,6 m, vu le dénivelé du site. Cet espace sera une terrasse aménageable en fonction des activités. Elle est représentée en vert.

Le projet alternatif prévoira :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - 1. Salle multifonctionnelle | 100 m ² soit +/- 80 personnes selon la norme 1,2 m ² /pers. |
| - 2. Le bar | 13 m ² |
| - 3. La cuisine | 24 m ² |
| - 6. La réserve 1 | 13 m ² |
| - 9 à 12. Les sanitaires | 30 m ² |
| - Auvent et terrasse | 60 m ² |
| - TOTAL | 240 m ² dont seulement 180m ² de fermés. |

Les avantages de ce projet :

1. La population locale et son Comité des fêtes auront la maison de village tant attendue afin de développer les activités essentielles à la création de liens entre les habitants.
2. Le projet ne gêne pas le voisin direct puisque ne s'attendant pas à son bâtiment et l'accès au mur de la maison qui semblait poser problème au propriétaire est assuré.
3. Les coûts du projet seront les plus faibles des alternatives proposées vu qu'1/3 de la surface ne sera pas fermée et qu'il ne faudra pas acheter de terrain.
4. Les villageois gardent leur lieu de culte.
5. La participation citoyenne est restaurée et préservée.

Le Comité des fêtes a réfléchi et procédé par ordre, de manière logique et cohérente. Il lui semble que cette alternative apporte une solution raisonnable pour tous.

Comment pérenniser une telle construction ?

Le Comité souhaite partager l'occupation de la salle avec d'autres associations. Une participation aux frais de fonctionnement permettra de créer les fonds nécessaires à maintenir le bâtiment en bon état.

Une cuisine équipée répondant aux normes de l'AFSCA devrait permettre de rendre le lieu attractif à la location pour la tenue de fêtes à caractère familial.

Quel est le but premier du Comité des fêtes ?

Une charte a été rédigée, elle stipule trois objectifs :

- La création de lien entre les habitants ;
- Un espace d'accueil pour les nouveaux habitants ;
- Insuffler un esprit de village.

Conclusions provisoires

Sans un lieu de rencontre approprié, il sera bien difficile au Comité des fêtes de réaliser ces objectifs.

Avec de la bonne volonté, il y a toujours moyen de trouver une solution, c'est du moins ce en quoi nous croyons.

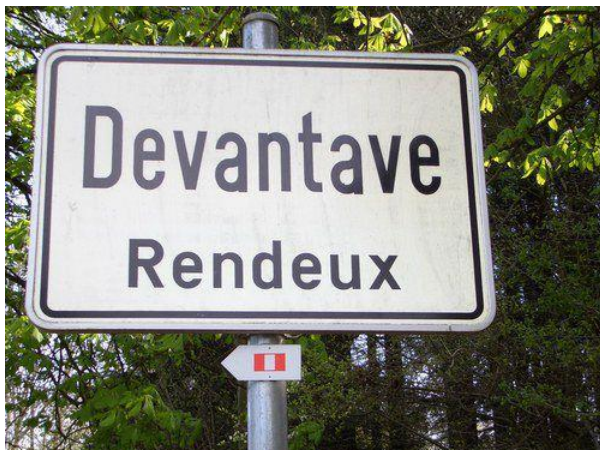
La proposition ci-dessus nous apparaît correcte et apporte une issue acceptable pour tous. Si toutefois elle est refusée, c'est que la volonté de nuire au renouveau citoyen est en action.

Les membres de la CLDR doivent se poser la question fondamentale de ce que signifie la participation citoyenne et le pourquoi de sa mise en place. Ils doivent aussi être conscients de ce qu'ils font subir comme désagréments à des citoyens qui croient encore en une vie communautaire harmonieuse. Lui refuser la construction d'une maison de village est profondément injuste.

Nous estimons avoir fait ce que nous pouvions avec toute l'honnêteté et la meilleure volonté du monde.

Le Comité des fêtes

Maison de village de Devantave
réalisée au prix de 325000 €





En quelques photos, voici la succès story d'une salle de village dans la commune de Rendeux pour la « modique » somme de 320000€ selon [l'article de presse de MaTélé](#).